

**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Lundi 13 mai 2024 à 20h00**

**Présent(e)s :**

M.	Jérémy Annen, Président
Mmes	Véronique Hirsch, Sabine Latour, Olivia Manzin, Karen Reymond-Dorsay, Brigitte Schneider-Bidaux, conseillères municipales
MM.	Alexis Aellen, Patrick Amstad, Jean Berthet, Marc Botbol, Fabrice Calame, Alexandre Moraga, Alexandre Odier, Grégoire Odier, Roland Rüttimann, Raphaël Vidon, Bertrand de Weck, conseillers municipaux
M.	Guy Lavorel, Maire
MM.	Jean-Jacques Ronchietto, Marc Truan, Adjointes
Mme	Nolwenn Bocquet, Secrétaire générale

**Excusé(e)s :**

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 avril 2024
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications des Président-e-s de commissions
4. Communications de la Mairie
5. Élection des membres du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2025
6. Délibération D283 : Modification de promesse de Droit de superficie au profit de la Commune de Troinex sur les parcelles 11389, 10193, 11388 propriétés de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine-Troinex
  - Vote de la délibération
7. Délibération D284 : Constitution d'une servitude de passage chemin grevant la parcelle 10695
  - Vote de la délibération
8. Approbation des comptes 2023 :
  - 8.1 Rapport de la commission Finances, sécurité et règlements du 8 mai 2024
  - 8.2 Rapport d'audit de la fiduciaire
  - 8.3 Délibération D285 : Approbation des comptes annuels 2023 dans leur intégralité
9. Approbation d'un crédit d'engagement complémentaire :
  - 9.1 Délibération D286 : Vote d'un crédit d'engagement complémentaire pour le financement des frais d'organisation d'un concours d'architecture pour la transformation et la rénovation de la Ferme de la Culture.
10. Propositions individuelles et questions

M. Jérémy Annen, ci-après « M. le Président », ouvre la séance à 20h01 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes, ainsi qu'au public, venu nombreux.

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 avril 2024

Le procès-verbal de la séance du 22 avril 2024 est **approuvé à l'unanimité**.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal

### Courrier concernant le licenciement du personnel du restaurant scolaire de Troinex

M. le Président donne lecture d'un courrier envoyé par Mmes Lisette Dinis, Anne-Marie Métral, Céline Martin-Cros et Pratima Kriha daté du 2 mai 2024 :

*Mesdames et Messieurs les Conseillères Municipales et Conseillers Municipaux.*

*Nous tenons à porter à votre connaissance les éléments suivants, concernant la gestion par la Mairie de Troinex, de notre statut de personnel au service du Restaurant Scolaire.*

*La commune a pris la décision d'externaliser le service des repas du Restaurant Scolaire, en déléguant cette tâche, dès la rentrée scolaire d'août 2024, à une entreprise spécialisée dans le placement d'emplois temporaires aux services à l'hôtellerie et à la restauration. Ceci à notre détriment, nous habitantes de Troinex, qui avons reçu fin avril, notre licenciement/fin de contrat pour le 30 juin.*

*Nous avons toutes manifesté notre intérêt à poursuivre cette activité, depuis fin février, sans autres réponse de la Mairie que d'avoir pris bonne note.*

*La raison invoquée à ce subit licenciement est : « en raison des nombreuses difficultés dans la gestion de l'équipe ».*

*A ce jour, nulles remarques ou plaintes nous ont été communiquées par la Mairie, ni par qui que ce soit. A aucun moment la Mairie ne nous a consultées pour avoir des explications concernant « les nombreuses difficultés dans la gestion de l'équipe ».*

*Quelles sont ces difficultés ? Par qui sont-elles mentionnées ?*

*Au contraire, nous avons reçu des remarques positives des animateurs-ices du GIAP et de leurs responsables, soulignant la très bonne ambiance entre nous, notre parfaite organisation et efficacité au service.*

*Nous sommes donc surprises de l'annonce abrupte et injuste de notre licenciement. Sachant l'impact de cette décision pour nous et nos familles, la Mairie n'a pas pris le soin d'échanger préalablement avec nous. Ceci démontre le peu de considération porté à notre égard.*

*Ces licenciements sont d'autant plus brutaux, que certaines d'entre nous travaillent depuis 17 et 13 ans au service de la Commune, que nous avons établi des liens privilégiés avec les enfants, connaissant pratiquement tous leurs prénoms. L'une d'entre nous a même eu l'honneur de la couverture de TroiMag, ainsi qu'un article élogieux, sous la légende : « aux p'tits soins des bambins*

*Quels beaux remerciements ces licenciements !*

*Les enfants ont actuellement la chance d'être servis par des visages connus dans la Commune. Cela participe à un climat convivial et serein au Restaurant Scolaire, ainsi qu'à l'intégration des nouvelles familles à Troinex.*

*Avec la fin de l'association « Les p'tits loups la gestion du Restaurant Scolaire a été reprise par la Mairie, avec une dégradation des conditions d'emplois, due à une réduction d'horaire de travail. Ceci engageant une diminution de salaire, avec comme conséquence la fin d'obligation de cotiser à un organisme de prévoyance professionnelle, Nous avons toutes accepté ces nouvelles conditions, malgré le fait de nous mettre dans une forme de travail précarisé, en privilégiant la relation avec les enfants comme priorités.*

*Lors de l'entretien d'embauche de deux d'entre nous, la Mairie a laissé entendre qu'il y aurait possibilité d'accéder à un contrat fixe de la commune au sein du Restaurant Scolaire de Troinex.*

*La Mairie, dans sa politique de communication, ne rate jamais une occasion de rappeler à l'ensemble de ses habitants la chance du « bon vivre ensemble a Troinex » ou « l'esprit de village de cette commune ».*

*Nous sommes toutes habitantes et/ou issues de familles de Troinex et contribuables depuis une trentaine d'années. De ce fait, nous participons également au financement des équipements, des salaires des employés ainsi que des indemnités versées à l'Exécutif.*

*Avec cette externalisation d'emplois, l'entreprise mandatée ne se gênera pas d'engager des personnes d'autres communes, voire sûrement hors du canton.*

*Est-ce vraiment cette philosophie de vie que la Commune de Troinex envisage pour ses habitants et ses enfants, c'est à dire, favoriser la rentabilité au détriment de la qualité ?*

*Nous demandons à la Mairie de bien vouloir reconsidérer la situation et d'annuler nos licenciements.*

*Nous vous remercions de bien vouloir appuyer et porter notre demande auprès de l'Exécutif de Troinex, en déposant une interpellation urgente lors de votre prochaine séance du Conseil Municipal.*

*Nous restons bien naturellement à votre disposition pour d'éventuels compléments d'information, nous vous remercions de l'attention portée à notre demande et vous présentons, Mesdames et Messieurs les Conseillères Municipales et Conseillers Municipaux, nos cordiales salutations.*

*Lisette Dinis, Anne-Marie Métral, Céline Martin-Cros, Pratima Kriha*

M. Rüttimann donne lecture d'une communication de l'Entente Le Centre, PLR et Hors-Parti :

*Chers membres du Conseil municipal,*

*Au nom des trois groupes de l'Entente, Le Centre, PLR et Hors-Parti, nous tenons à vous informer que nous avons bien pris connaissance du courrier adressé par le personnel du restaurant scolaire de Troinex concernant leur licenciement suite à l'externalisation du service des repas.*

*Nous avons examiné attentivement les différents points soulevés. Nous n'allons pas revenir sur l'historique de l'association des P'tits loups, avec les divers changements qui sont intervenus au cours de ces dernières années et malheureusement le manque de parents engagés dans cette association pour la faire perdurer. La dissolution de l'association des P'tits loups a imposé à la Mairie d'intervenir à titre transitoire afin de garantir le service des repas aux élèves. Une solution durable a été à présent trouvée à travers l'appel à une prestataire externe, comme le font la plupart des communes genevoises. Elle sera mise en place pour la rentrée d'août de cette année. Dans ce cadre, tout doit être mis en œuvre pour la reprise du personnel du restaurant scolaire par la nouvelle structure. Nous tenons à rappeler que la gestion des ressources humaines et des*

*problématiques liées au personnel relève de la compétence exclusive de l'exécutif communal. Par conséquent, il revient à l'exécutif de prendre en charge le suivi de ces questions. Dans le cadre de l'entente, nous souhaitons exprimer notre souhait que l'exécutif communal prenne le temps de recevoir les personnes concernées pour discuter de leurs préoccupations. Nous encourageons également l'exécutif à veiller attentivement à ce que les conditions de travail dans la nouvelle organisation mise en place ne soient pas péjorées. Nous sommes convaincus que l'exécutif communal saura prendre en considération les préoccupations légitimes du personnel et agir de manière équitable et responsable. Nous resterons attentifs à l'évolution de la situation et maintiendrons le suivi avec l'exécutif concernant ce sujet.*

M. de Weck s'exprime au nom du groupe des Verts et dit avoir entendu avec beaucoup d'intérêt cette lettre de l'entente. Il constate néanmoins que l'entente dit avoir procédé à un examen attentif mais ne précise rien des éléments sur lesquels celui-ci a été fondé, ni des conclusions qui en ont été tirées. Ce que son groupe constate, pour sa part, c'est qu'il y a un réel problème et la présence en nombre du public est là pour en témoigner ce soir. Ce problème est lié à des visions antagonistes. D'une part, celle de la Mairie et, d'autre part, celle des quatre autrices de la lettre adressées au Conseil municipal, portant derrière elles toute une partie des habitants de la commune. M. de Weck estime qu'il y a manifestement un besoin de transparence. Du point de vue de son groupe, il n'est pas suffisant que seule la Mairie se préoccupe de cette question et il est important que le Conseil municipal, par le biais de sa Commission sociale, puisse procéder à l'examen de cette situation, en particulier en auditionnant les personnes concernées. Il s'agit d'un minimum que d'être à l'écoute et des auditions ont été tenues à de nombreuses reprises suite à l'envoi de courriers de la part de personnes de la commune. L'enjeu sous-jacent – et c'est peut-être ici qu'il pourrait y avoir une divergence au sein du Conseil municipal – est de savoir si dans une situation comme celle-ci, la solution est d'externaliser ou de municipaliser. M. de Weck dit ne pas forcément avoir la réponse à cette question et ne souhaite pas affirmer, par principe idéologique, qu'il faut toujours municipaliser, mais de même qu'il existe des externalisations réussies, il en existe d'autres qui sont des échecs patents. Il s'agit donc d'éviter une telle issue et notamment le mépris du personnel et de ses conditions de travail. M. de Weck estime qu'il s'agit d'un choix politique et qu'il faut prendre le temps de réfléchir et d'écouter, sans se précipiter. Au nom du groupe des Verts, il demande par conséquent le renvoi de ce courrier, qui est une forme de pétition, auprès de la Commission sociale pour audition et approfondissement, avec en parallèle une audition par la Mairie, afin de pouvoir tirer la situation au clair et se prononcer sur la pertinence ou non de procéder à une externalisation. M. de Weck ajoute qu'il ne s'étonne pas de voir la commune confrontée aujourd'hui à ce type de problèmes, déjà évoqués à propos de la crèche. Troinex grandit de façon fulgurante et c'est le propre de toute collectivité croissante, que de devoir à un moment donné changer de seuil, changer de façon de voir les choses. On dit de cette commune que c'est un village où il fait bon vivre, et elle n'est plus un village, mais M. de Weck estime que tout le monde aspire encore au bon vivre et ce renvoi en commission est une façon d'y contribuer.

M. Berthet rejoint la demande des Verts, à savoir un renvoi en Commission sociale de ce dossier, et l'audition ces quatre personnes. Il s'agit de la moindre des choses au vu du contenu de cette lettre. L'entente dit que le dossier a été analysé correctement, or si les membres de ce groupe avaient été reçus par ces dames, s'ils avaient effectué deux ou trois appels téléphoniques, ils auraient peut-être une vision un peu moins claire de la situation. M. Berthet estime que le simple fait que la Mairie n'ait pas encore auditionné ces personnes et la présence du public ce soir, montrent que le dossier a été traité d'une manière un peu légère sur le plan des ressources humaines (RH).

Concédant qu'il ne lui appartient pas de juger du bien ou du mal de ce licenciement, M. Berthet estime toutefois que des Troinésiennes qui travaillent depuis 13 et 17 ans pour la collectivité publique ne méritent pas d'être remerciées de cette manière mais un peu plus de considération par rapport à cette démarche. La moindre des choses est donc de recevoir désormais ces personnes, il en va du rôle du Conseil municipal, qui est de contrôler l'exécutif, sans quoi il se résume à une chambre d'enregistrement et ne sert plus à grand chose. M. Berthet rejoint également M. de Weck sur le fait que ce problème soulève effectivement d'autres questions sur le fonctionnement et l'organisation, le bien-vivre ensemble, tels qu'ils sont rabâchés à longueur de séance et d'années. Sans s'attarder sur d'autres arguments, nombreux, qui vont dans le sens de son idée, M. Berthet demande donc lui aussi formellement le renvoi en commission et l'audition des personnes concernées en Commission sociale.

Mme Latour estime que ces dames ont pris la peine de s'adresser au Conseil municipal pour partager leurs préoccupations et demandent à être reçues par l'exécutif. Il est du ressort du Conseil municipal, de se pencher aussi sur leur demande et Mme Latour se joint donc aux interventions précédentes pour demander un renvoi en Commission sociale, afin que ces personnes soient entendues par les représentants du Conseil municipal dans cette commission. Elle demande également qu'une audition supplémentaire soit tenue par l'exécutif. Il s'agira de tirer cette histoire au clair, de gérer au mieux et de pacifier des relations, qui sont en effet très précieuses à Troinex, et qu'il est souhaitable de maintenir.

Mme Reymond-Dorsay, au nom du PLR, considérant le manque d'explications sur cette affaire, se rallie à la demande de renvoi du sujet en commission afin de clarifier la situation.

M. Botbol ne se dit pas contre le fait de renvoyer la demande en commission, néanmoins il considère que cela pose un dilemme puisqu'il s'agit d'une forme d'ingérence sur le rôle de l'exécutif concernant les employés de la commune, quels que soient les employés. Si chaque employé qui est licencié, pour une raison ou une autre, se retrouve devant une commission et que le Conseil municipal doit décider à la place de l'exécutif, il faut changer les règles. M. Botbol estime que cela n'est pas normal et accepte de faire exception cette fois-ci, mais avertit qu'il n'est pas du ressort du Conseil municipal de se réunir pour décider d'un licenciement.

M. Calame pense également que le débat doit se faire en commission, où il sera plus serein, en présence des personnes qui doivent être auditées. Il ne s'agit pas ici uniquement d'un problème de gestion RH mais d'une question de changement de modèle. Ce n'est en effet pas le cas d'une personne et d'un dysfonctionnement à gérer par les RH, mais bien d'un licenciement collectif et d'un changement total de modèle sur la gestion du parascolaire dans la commune. Il en va donc de la compétence de notre parlement et pas uniquement de la gestion RH quotidienne, qui est elle en effet du ressort de l'exécutif. M. Calame ajoute qu'autour de ce sujet, il y a un problème de transparence et un problème de communication entre l'exécutif et le législatif.

M. Truan encourage la Commission sociale à écouter les quatre personnes concernées et ajoute qu'une réunion avec l'Exécutif leur a été proposée et se tiendra ce jeudi 17 mai.

M. le Président remercie M. Truan pour cette information.

Mme Reymond-Dorsay souhaite ajouter, en réponse à M. Botbol, que les RH ne sont certes pas du ressort du Conseil municipal, mais qu'il s'agit ici d'un grand groupe de personnes et non d'un cas isolé.

M. Botbol réitère qu'il fait exception du cas présent.

M. le Président indique que le bureau s'est réuni en séance extraordinaire avant la réunion de ce soir.

Le bureau propose de traiter cette demande sous l'angle d'une pétition, même si formellement elle n'en est pas une. M. le Président propose donc de mettre au vote le renvoi de ce dossier à la prochaine Commission sociale.

M. Berthet demande s'il est possible d'avancer la date de la prochaine Commission sociale, compte tenu de l'urgence du dossier.

Mme Hirsch répond que la prochaine commission aura lieu le 27 mai. Il semble donc difficile de l'avancer, en raison du lundi de Pentecôte notamment.

M. le Président passe au vote.

La proposition de renvoi du dossier en Commission sociale est acceptée à l'unanimité.

### **3. Communications des Président-e-s de commissions**

Néant.

### **4. Communications de la Mairie**

#### Voyage en Arménie

En 2018-2019, des démarches avaient été initiées en vue d'un jumelage avec un village arménien mais avaient été interrompues par la pandémie. L'année dernière les démarches ont été relancées et un voyage était prévu en octobre. Malheureusement celui-ci a dû être reporté en raison des événements dans le Haut-Karabakh. C'est finalement du 3 mai au 7 mai dernier qu'un comité composé des membres de l'exécutif, de Nolwenn Bocquet, d'Olivier Niederhauser, de Mme Françoise Botbol et des membres de la communauté arménienne s'est rendue à Tsakhkadzor. L'objectif de ce déplacement était de renforcer les liens en vue du jumelage envisagé avec cette région. Ce séjour a permis de rencontrer les officiels locaux et d'échanger sur les synergies possibles entre ce village et la commune de Troinex. Les discussions ont été très constructives et chaleureuses. En conclusion des échanges, les autorités arméniennes locales ont été invitées à visiter Troinex en octobre de cette année, afin de poursuivre les discussions et renforcer les liens. Une présentation en détail des résultats de cette rencontre aura lieu lors de la prochaine Commission sociale afin de faire part d'un compte rendu complet et discuter des prochaines étapes de ce projet.

#### Pavillons scolaires provisoires

Depuis ce jour et durant toute la semaine, les modules des pavillons scolaires seront livrés et installés à leur place, à l'aide d'une grande grue. Tout sera en place en début de semaine prochaine, hormis les finitions intérieures et extérieures, qui dureront environ deux mois. Les classes provisoires sont donc en place pour la rentrée scolaire.

#### Centre aéré de Bardonnex

M. Ronchietto relaie les informations issues de l'Assemblée générale de l'association du centre aéré de Bardonnex du 24 avril 2024. En 2023, les quatre semaines de camp ont rencontré une belle participation, avec 113 enfants de 5 à 12 ans, dont 49 de Bardonnex et 64 de Troinex. La participation a été meilleure qu'en 2022, où 33 enfants de Bardonnex et 65 de Troinex avaient participé, soit 98 inscrits au total. Pour 2024, 54 enfants de Troinex sont inscrits. Le centre aéré a fêté ses 20 ans en 2023 et une fête a été organisée le 13 juillet à cette occasion. Par ailleurs, le comité actuel, composé de Chantal Ditzoff Trentin, Myriam Gaud, Annick Roman et Pauline Serafin, a donné sa démission pour le 31 décembre 2024. Un nouveau comité a été élu, dont la

composition est la suivante : Patricia Baly, Marta Dias, Fiona Theunissen, Sandra Aparicio, Sara Martin et Claire Zbinden (se tient à disposition si besoin). Une seule de ces personnes est de Troinex.

### Plan canicule

Pour 2024, différentes démarches ont été effectuées ou sont en cours. Les mesures préventives sont prises en amont, tels que la préparation de la liste des personnes de 75 ans et plus qui ne sont pas suivies par l'IMAD. Un courrier postal sera adressé à toute la population d'ici à la fin du mois de mai, comprenant des informations pour sensibiliser les seniors, mais également pour toutes les personnes en particulier les plus vulnérables en période de canicule sévère. Un article est à paraître dans le *Troimag* du mois de juin. Un contact a été pris avec les différentes régies pour obtenir l'autorisation d'apposer des affiches de prévention, de même qu'avec les concierges des immeubles et les sociétés communales, pour leur demander d'être attentifs et leur permettre d'être en lien avec la Mairie. Des affiches seront apposées dans le panneau officiel ainsi que dans différents commerces de la commune et à la salle des fêtes. Une page « canicule » contenant les recommandations nécessaires sera publiée sur le site internet de la commune et en cas de déclenchement d'une canicule légère ou sévère, un bandeau d'avertissement s'affichera sur le site internet communal également. Par ailleurs, dans le cadre du dispositif canicule cantonal, une convention relative à l'utilisation des données personnelles a été signée entre la commune et le Service du médecin cantonal. Une convention a également été signée avec l'IMAD qui indique qu'en cas de non-réponse d'une aînée ou d'un aîné, lors d'un contact téléphonique, la procédure est :

1. Le contact est établi avec le proche aidant s'il est connu et un ou une bénévole est sollicité pour se rendre au domicile de la personne concernée, afin de prendre contact avec elle.
2. En cas de doute, sur l'état de santé d'une personne, sur la base du téléphone ou de la visite, la commune signale la situation à l'équipe de maintien à domicile de proximité, qui évalue la situation.
3. À la suite de la visite réalisée par un responsable d'équipe de l'antenne de la commune, une décision est prise conjointement sur la nécessité d'un simple contact par la commune et/ou procéder à des visites complémentaires sous la responsabilité de l'IMAD.

### Retour sur les manifestations

Le repas des aînés du mercredi 24 avril a rencontré à nouveau un beau succès. Au total 64 aînés y ont participé et ont été ravis de partager un moment toujours très attendu. Le traiteur a régalé les convives avec son excellent repas et six jeunes du Cycle de Drize se sont préoccupés du service et de la vaisselle. Les photos de ces repas sont disponibles sur le site internet de la commune, sous la rubrique « Reportage ».

L'apéritif de printemps à l'Agospace, le vendredi 26 avril, a rencontré un vif succès.

### Manifestations à venir

- Vendredi 31 mai : Fête des voisins
- Jeudi 6 juin : séance du concept multimodal « Genève Sud », à la salle des fêtes de Troinex, organisée par le département de la Santé et des Mobilités et je pense l'Office cantonal des transports (sous réserve de confirmation)
- Mardi 11 juin : accueil des nouveaux habitants
- Vendredi 14 juin : sortie des aînés au Fort de Chillon

Avant de poursuivre, M. le Président invite les membres du public qui le souhaiteraient à ne pas se sentir gênés de quitter la séance.

## **5. Élection des membres du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2025**

Mme Reymond-Dorsay annonce que le groupe PLR propose M. Jérémy Annen comme membre du bureau du conseil municipal pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2025.

M. Moraga annonce que les Verts proposent Mme Schneider-Bidaux comme vice-présidente.

M. Aellen annonce que les Verts-libéraux et Le Centre proposent Mme Sabine Latour comme membre du bureau.

M. Berthet annonce qu'il se représente pour le groupe socialiste comme membre du bureau.

M. Hirsch annonce que le groupe des hors-partis propose M. Roland Rüttimann comme Président.

M. le Président procède au vote.

- Les membres du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2025 sont élus à l'unanimité, par acclamation.

## **6. Délibération D283 : Modification de promesse de Droit de superficie au profit de la Commune de Troinex sur les parcelles 11389, 10193, 11388 propriétés de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine-Troinex**

M. le Maire précise qu'il s'agit du complément du droit de superficie du centre paroissial. Les négociations ont été assez longues et il se réjouit que ce projet aboutisse enfin. Ce droit de superficie est lié à l'autorisation de construire un nouveau centre pour la Paroisse, en prolongement du parvis, derrière l'église. Ce projet permettra par ailleurs de développer cette zone.

M. le Président résume. Il s'agit de l'extension du droit de superficie au bâtiment de l'actuelle salle paroissiale.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède à la lecture et au vote de la délibération :

### **D283 : Modification de promesse de Droit de superficie au profit de la Commune de Troinex sur les parcelles 11389, 10193, 11388 propriétés de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine-Troinex**

*Vu les articles 30, alinéa 1, lettre k), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*vu la promesse de constitution de droit de superficie entre la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine-Troinex et la Commune de Troinex signée le 30 août 2018 et enregistrée le 4 septembre 2018, d'ores et déjà validée par le Conseil municipal,*

*vu l'étude du projet du bureau 3BM3 Atelier d'architecture pour la construction d'immeubles au centre du village approuvé par le Conseil municipal le 18 septembre 2023 (délibération D271),*

*vu le projet d'acte de Maître Costin van Berchem, notaire à Carouge, et les plans de servitudes annexés,*

*vu la présentation devant la commission Réunies du 17 avril 2024 sur proposition de la Mairie, sur proposition de la Mairie,*

**le Conseil municipal  
décide, par 15 voix pour et 1 abstention :**

1. *D'approuver la modification du droit de superficie, au profit de la Commune de Troinex, sur les parcelles numéros 11389, 10193, 11388 propriétés de la Paroisse Sainte-Marie-Madelaine-Troinex, selon le projet d'acte de Maître Costin van Berchem, notaire, et les plans de servitude annexés.*
2. *De demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier et de la mensuration officielle afférents à cette opération vu le but d'utilité publique de celle-ci.*
3. *De charger le Maire et un de ses adjoints de procéder à la signature des actes notariés nécessaires.*

## **7. Délibération D284 : Constitution d'une servitude de passage chemin grevant la parcelle 10695**

M. le Président s'interroge sur le titre de la délibération. Il semblerait qu'un mot manque.

M. Calame précise que la formule est correcte car il s'agit d'un passage de type « chemin ».

M. le Maire précise que cela a été revu par des juristes. Il commente la délibération. Après l'approbation du PLQ Lullin cette servitude est donc essentielle pour éviter le passage devant la garderie et couper la zone de passage de mobilité douce.

Pour être sûr que cela soit clair, M. le Président demande si la servitude de passage se trouve bien sous le chemin Vidollet-l'Ecole.

M. le Maire confirme et précise que le chemin rejoint le parking de l'immeuble 13-15-17 Lullin et permet de sortir à droite et de ne pas passer devant la garderie, puisque le chemin Lullin sera fermé lorsque le PLQ sera développé, afin de protéger le chemin Vidollet-la-Forge.

### Questions et remarques

M. Calame précise qu'il votera contre cette proposition. Il relève l'expression de M. le Maire : « puisque le chemin Lullin sera fermé ». Comme il l'avait déjà dit en commission, le PLQ a été accepté à l'unanimité en commission et au sein du Conseil municipal, sur la base du fait que les questions de mobilité pourraient être discutées, ce qui a été nié par la suite. Il relève que l'objet ici indique que le chemin Lullin « sera » fermé et il se serait opposé au PLQ s'il avait su qu'il n'y aurait aucune possibilité de discussion autour des questions de mobilité. Selon M. Calame tout ou partie de cette proposition n'est pas complètement absurde, ni politiquement, ni en termes de mobilité, néanmoins il s'estime floué sur les décisions qu'il a prises en commission et au Conseil municipal.

M. le Maire explique que l'OCT a été consultée et préavisera le PLQ avec la fermeture des chemins Roday et Lullin, néanmoins s'agissant de chemins communaux, il serait possible de revenir sur cette décision. Il est en revanche à l'avantage de la commune de fermer le Vidollet-l'Ecole. Pour le chemin de Roday des discussions pourraient encore avoir lieu, bien que cela ait été discuté tout au long du PLQ.

Mme Latour se réjouit qu'une discussion ait lieu sur la mobilité dans cette zone. En fermant ce chemin et en voulant éviter le passage devant la garderie, on renvoie le trafic devant la crèche. Elle estime donc que le plan mobilité n'est pas idéal et qu'il vaut la peine de remettre l'ouvrage sur le métier.

M. de Weck indique que le groupe des Verts s'abstiendra sur cet objet car la question de la mobilité n'est pas traitée de façon satisfaisante. Il est nécessaire d'adopter une vision globale des problématiques de mobilité au sein de la commune et notamment sur ce secteur central. Les Verts

demandent donc, indépendamment du préavis de l'OCT, que ce point soit à nouveau traité en commission d'urbanisme.

M. G. Odier est également d'avis qu'il faut remettre l'ouvrage sur le métier et discuter de ces questions de mobilité en commission. Le PLQ est un gros projet et il n'est pas possible de le « poser » telle quelle en espérant que tout se passe bien.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède à la lecture et au vote de la délibération :

**D284 : Constitution d'une servitude de passage chemin grevant la parcelle 10695**

*Vu les articles 30, alinéa 1, lettre k), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*vu la nécessité d'autoriser une liaison entre les deux parkings et de mutualiser la rampe du chemin Lullin 13-15-17 de la parcelle no 10695 au vu du plan localisé en cours d'adoption,*

*vu le projet d'acte de Maître Lorena BRECHBUHL, notaire à Genève, et les plans de servitude annexé,*

*vu la présentation à la commission Réunie du 17 avril 2024,*

*sur proposition de la Mairie,*

**le Conseil municipal**

**décide, par 12 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions :**

- 1. D'approuver la constitution, au profit et à la charge de la Commune de Troinex, d'une servitude de passage à pied et avec des véhicules entre les deux parkings sur la parcelle no 10695 ( chemin Lullin 13-15-17) propriété de la Commune de Troinex, selon le projet d'acte de Maître Lorena BRECHBUHL, notaire à Genève, et le plan de servitude annexés.*
- 2. D'approuver l'indemnité de CHF 285 000.- versée par les promoteurs, dès la réalisation des conditions prévues par l'acte.*
- 3. De comptabiliser cette indemnité en revenu, dans le compte de résultat.*
- 4. D'approuver la compensation du passage accordé sur la parcelle de la Commune et la prise en charges des frais relatifs à la réalisation d'aménagements visant à réduire le bruit et à valoriser l'accessibilité des piétons et des cyclistes comprenant les frais de mise en conformité du parking souterrain existant des immeubles ch. Lullin 13-15-17 pour un montant maximum de CHF 300'000 TTC en 2024.*
- 5. De prendre acte que les frais d'entretien nécessaires au maintien des surfaces et des installations seront répartis au prorata du nombre total de places de parking voitures et deux roues motorisées existants en 2024 qui seront inscrits chaque année au budget de fonctionnement de la commune.*
- 6. De charger le Maire et un de ses adjoints d'obtenir l'accord du Conseil d'Etat et de procéder à la signature des actes notariés nécessaires.*

## 8. Approbation des comptes 2023

M. le Maire remercie la rapportrice Mme Schneider-Bidaux, pour son travail effectué durant le pont de l'Ascension, la deuxième semaine de vacances à Pâques ayant raccourci les séances.

M. le Président remercie de son côté la Commission des finances, qui s'est réunie la veille de l'Ascension jusque tard dans la soirée, afin de voter les comptes.

Mme Schneider-Bidaux précise que la Commission des finances s'était réunie l'année dernière le 5 ou le 6 mai et le délai n'était donc pas très différent mais il n'y avait pas de pont.

### 8.1 Rapport de la commission Finances, sécurité et règlements du 8 mai 2024

M. Schneider-Bidaux donne lecture du rapport :

*Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*

*La commission s'est réunie le 8 mai pour étudier les comptes de la commune de Troinex et ainsi répondre aux normes légales cantonales en la matière. Le délai très court entre la date de la commission et l'examen de son rapport par le CM est relevé.*

*Les comptes ont été révisés par la fiduciaire BfB Société Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA Suisse qui a confirmé leur conformité. Je profite de ce rapport pour remercier le personnel de la Commune et en particulier Mme Menu pour la bonne tenue des comptes et la Mairie pour le suivi et la maîtrise de ceux-ci.*

*Nous nous sommes d'abord penchés en détail sur le compte de résultats. Les questions et les réponses de la Mairie ont été claires et satisfaisantes. Nous avons notamment abordé des sujets suivants :*

- a) *Les prérogatives des APM qui questionnent certains communiens. C'est lors de rencontres régulières avec l'Exécutif que leurs interventions sont ajustées.*
- b) *La reprise du restaurant scolaire par la commune depuis la rentrée 2023, ce qui représente des coûts et une augmentation de travail pour l'administration communale. Il est à relever que le prix des repas a diminué d'un franc et que le restaurant scolaire est labélisé fourchette verte depuis la rentrée 2023.*

*Nous avons aussi abordé l'incidence du transfert de charges du canton aux communes en matière de politique sociale. L'ouverture de la crèche, l'augmentation des consultations sociales et le travail des TSHM fait que les sommes consacrées au domaine social représentent 39% de nos dépenses.*

*En matière de développement durable, il n'est pas encore possible d'établir un bilan sur la production d'électricité des panneaux solaires installés l'été dernier sur la salle communale.*

*Le compte de résultats 2023 de la commune de Troinex se présente ainsi :*

**Charges :** CHF 15'879'954.57

*L'excédent maîtrisé de charges s'élève à CHF 3'561'070.42.*

**Revenus :** CHF 12'318'884.15

*Les recettes fiscales représentent environ 74% des revenus totaux de la Commune.*

*En 2023, Troinex a contribué à hauteur de CHF 442'608 à la péréquation financière intercommunale (2022 : CHF 443'934). Sa part à la compensation financière 2023 versée*

aux communes frontalières françaises sur les prélèvements d'impôts à la source s'élève à CHF 84'411 (2022 : CHF 81'752).

**Bilan au 31.12.2023 : CHF 110'282'946.15**

Nous avons approuvé, à l'unanimité, des **crédits d'investissement supplémentaires** en 2023 pour un montant de CHF 7'209'699.19 de dépenses et de CHF 60'464.25 de recettes, soit des investissements nets s'élevant à CHF 7'149'234.94. Nous avons également **approuvé à l'unanimité le bilan au 31 décembre 2023, totalisant un montant de CHF 110'282'946.15** à l'actif et au passif.

Les **comptes de l'exercice 2023** ont été ainsi **approuvés à l'unanimité** par les commissaires qui vous recommandent, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, d'en faire autant.

Troinex, le 10 mai 2024

Brigitte Schneider-Bidaux

## 8.2 Rapport d'audit de la fiduciaire

M. le Président donne brièvement lecture de quelques passages du rapport :

*Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la commune de Troinex comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que les annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables.*

*Selon le modèle de comptes annuels du manuel MCH2 pour les communes genevoises, le message du Conseil administratif (annexe 1) constitue un élément des comptes annuels. Toutefois, les indications de ce message n'ont pas été vérifiées lors de notre audit.*

M. le Président précise que l'annexe 1 est le document sur lequel la Commission des finances s'est penchée également. Il poursuit :

*Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.*

*Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux.*

*Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.*

## 8.3 Délibération D285 : Approbation des comptes annuels 2023 dans leur intégralité

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède à la lecture et au vote de la délibération :

### **D285 : Approbation des comptes annuels 2023 dans leur intégralité**

*Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil Municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité, ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,*

vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2023 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu le rapport de la commission des finances, sécurité et règlement du 8 mai 2024,

vu les articles 30, al. 1, lettres d) et f) et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition de la Mairie,

**le Conseil municipal  
décide, à l'unanimité :**

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2023 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2023 pour un montant de CHF 15'879'954.57 aux charges et de CHF 12'318'884.15 aux revenus, l'excédent de charges s'élevant à CHF 3'561'070.42. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de + CHF 139'388.55 et résultat extraordinaire de (-) CHF 3'700'458.97.
3. D'approuver le compte des investissements 2023 pour un montant de CHF 7'209'699.19 aux dépenses et de CHF 60'464.25 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 7'149'234.94.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2023, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 110'282'946.15.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2023 pour un montant total de CHF 518'310.71, dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

M. le Président remercie la Mairie et l'administration pour le travail réalisé.

## **9. Approbation d'un crédit d'engagement complémentaire**

### **9.1 Délibération D286 : Vote d'un crédit d'engagement complémentaire pour le financement des frais d'organisation d'un concours d'architecture pour la transformation et la rénovation de la Ferme de la Culture.**

M. le Maire explique que comme d'habitude, suite au concours, le bureau d'architectes sélectionné a été sollicité pour proposer une équipe, afin de définir les mandataires et établir des devis ainsi que des retours de soumissions, dans le but de pouvoir voter un crédit de construction lors d'un prochain Conseil municipal. Il s'agit ici d'un gros montant, qui couvre la demande d'autorisation de construire, ainsi que toute la mise en soumission, pour établir un budget qui sera consolidé par des retours de soumissions d'entreprise. La grande étape du concours a pris tout de même environ deux ans. Plusieurs membres du Conseil municipal y ont participé et tout le monde se réjouit que ce dossier puisse avancer puisque la procédure communale a déjà duré un certain temps.

### Questions

Mme Latour demande pourquoi cette somme arrive maintenant. Celle-ci n'avait-elle pas été prévue dès le départ ?

M. le Maire répond que cela se passe par étapes et ce n'est qu'après le concours que l'on connaît les honoraires de l'architecte sélectionné et de son équipe.

Mme Latour relève que le titre de la délibération fait référence aux frais d'organisation du concours, or le concours est déjà terminé depuis bien longtemps.

M. le Maire précise qu'il y a eu un dépassement.

M. Ronchietto ajoute que le crédit pour le concours avait été voté pour CHF 300'000 et il a finalement coûté CHF 370'000. Ce dépassement a été présenté à la Commission des finances.

M. Truan explique que le crédit était basé sur une estimation du mandataire de la commune.

M. le Maire précise encore que certaines augmentations sont dues à des demandes de compléments d'étude du Service des monuments et sites, notamment.

M. Botbol se demande si la différence est également due à l'augmentation de la TVA.

M. le Maire répond que ce sont des dépenses effectuées sur la même année, en 2023, donc il ne peut pas y avoir eu de différence de TVA.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède à la lecture et au vote de la délibération :

**D286 : Vote d'un crédit d'engagement complémentaire pour le financement des frais d'organisation d'un concours d'architecture pour la transformation et la rénovation de la Ferme de la Culture.**

*Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*vu le crédit d'engagement de CHF 300'000.- voté par le Conseil municipal le 11 avril 2022 destiné à financer les frais d'organisation d'un concours d'architecture pour la transformation et la rénovation de la Ferme de la Culture,*

*vu le coût final de ce concours qui s'élève à CHF 373'075.59, laissant apparaître un dépassement de CHF 73'075.59 justifié par des prestations complémentaires,*

*vu le rapport de la commission des finances du 8 mai 2024,*

*sur proposition de la Mairie,*

**le Conseil municipal  
décide, à l'unanimité :**

1. *D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 73'075.59 destiné à couvrir le coût supplémentaire.*
2. *D'amortir le crédit complémentaire selon les modalités d'amortissement fixées pour le crédit initial.*

### **10. Propositions individuelles et questions**

#### Aménagement du virage devant la crèche

Mme Latour voudrait signaler que le virage à angle droit qui se situe devant la crèche oblige les voitures à se déporter de l'autre côté de la route. Lorsque l'on arrive depuis le rond-point il existe donc un grand risque de se retrouver face à un véhicule. Il lui est arrivé à deux reprises de devoir éviter

de justesse un accident dans ce virage. Une solution devrait être trouvée afin que les voitures serrent bien à droite dans ce virage et ne se déportent pas de l'autre côté de la route.

M. le Maire relève qu'il s'agit d'une zone 30 km/h et que si les automobilistes respectent la limitation ils ne devraient pas se retrouver à l'extérieur du virage. Il reconnaît néanmoins que la route est en biseau et prend note de la remarque de Mme Latour.

#### Qualité et teneur des débats

M. Vidon souhaite s'exprimer, comme il l'avait fait lors de la séance précédente, sur la communication entre membres du Conseil municipal. Il regrette en effet qu'il y ait parfois un manque de conciliation entre les membres de l'assemblée et cela lui semble dommage, décevant, voire même ridicule. Il constate des attaques directes ou indirectes, entre groupes ou entre individus autour de la table et pense qu'il est du devoir de chaque membre que de montrer l'image d'un conseil qui est uni et qui cherche ensemble des solutions à des problèmes qui concernent tout un chacun. Concédant que son point de vue est celui d'un jeune membre, inexpérimenté et peut-être un peu idéaliste, il souhaitait tout de même l'exprimer.

M. le Maire relève que le Conseil municipal a la chance d'avoir en ses rangs trois jeunes de moins de 30 ans. Cela remet en question certaines choses, avec une vision un peu plus idéaliste, mais cela fait du bien et il tient à remercier les jeunes pour leur présence. Il rappelle à cette occasion que dans les échanges il s'agit de s'exprimer contre les idées des personnes et non contre les personnes elles-mêmes. Il lui semble néanmoins que la tenue des débats est correcte.

M. Berthet estime qu'il est important d'échanger et puisque tout le monde ne partage pas les mêmes idées, il est important d'argumenter, de s'écouter et de débattre. Le rôle du Conseil municipal n'est pas de plébisciter unanimement la Mairie. Observant que son parti n'a pas de représentant à l'exécutif et qu'il adopterait peut-être une autre position si tel était le cas, M. Berthet souligne qu'il participe à cette assemblée pour défendre un certain nombre d'idées, qui ne sont pas toujours représentées. Il est important de le faire savoir et il y a des discussions un peu « musclées » mais cela fait partie du jeu. Le Conseil municipal existe pour parler, pour échanger. Ce sont ces échanges qui font la politique, pas seulement d'être copain-copain. M. Berthet recommande enfin à M. Vidon d'être un peu plus incisif et de prendre du recul par rapport à ce sujet, en tout bien tout honneur.

M. Vidon est très heureux d'écouter la réponse de M. Berthet. L'opposition dans un débat est une chose très saine et ce n'est pas à cela qu'il s'oppose, mais à la pratique de la politique au sens idéologique du terme, qui s'éloigne un peu du pragmatisme à adopter lorsque l'on parle de gestion communale. Il n'a aucun problème avec le fait d'être diamétralement opposé à une idée, toutefois il lui semble que certaines interventions ne sont pas nécessaires et ne favorisent pas une bonne entente, minimisant de ce fait l'efficacité des échanges, que ce soit en commission ou au sein du Conseil municipal.

M. Calame est également d'avis que la dispute et la controverse font partie du débat politique et pense que ce qui caractérise Troinex – de son expérience d'une dizaine d'années au sein du Conseil municipal – est effectivement plutôt une forme de respect et de concorde que des attaques *ad personam*. Il relève que la dernière fois qu'une attaque personnelle avait eu lieu autour de cette table, il en avait fait la remarque à un membre de l'exécutif, qui traitait certains membres de son groupe de manière condescendante, voire moqueuse. M. Calame souligne que s'il y a une remarque particulière à faire concernant le débat de ce soir, il est plus utile de dire directement de quoi il s'agit. Il estime que le débat de ce soir a été plutôt cordial, bien que franc. Il n'y a pas eu d'attaque aux personnes, mais une constatation notamment sur certains aspects du dysfonctionnement du Conseil municipal et de l'exécutif, mais non pas de personnes à titre individuel.

M. Aellen souhaite préciser à M. Berthet que la remarque de son père ne lui était pas destinée. En général il lui semble bien de cultiver la diversité des opinions et d'entretenir une bonne communication, afin de tendre vers le meilleur, puisque chacun a un potentiel d'amélioration.

Mme Raymond-Dorsay pense que ce qui a été dit sur ce sujet est important mais fait remarquer que parfois il suffit d'un seul mot pour dépasser la limite et qu'une personne se sente agressée non pas pour ses idées politiques mais à titre personnel.

En clin d'œil à cette discussion, M. le Président s'adresse au public, signalant à celles et ceux qui souhaiteraient rejoindre une équipe jeune, plus ou moins dynamique, qui se bat jour après jour pour améliorer le bien-être et le bien-vivre à Troinex, que l'année prochaine auront lieu les élections municipales. Les représentants de tous les partis sont là ce soir pour en discuter lors de l'apéritif.

#### Allocution du Président

M. le Président souhaite enfin conclure cette dernière séance avec quelques mots, comme le veut la tradition :

*Mesdames, Messieurs, chers collègues,*

*Comme le disait Itachi Uchiwa, un personnage du manga Naruto, ninja de son état, « c'est au moment de rendre son dernier souffle qu'un homme comprend ce qu'il était réellement ». Eh bien, chers collègues, je ne voulais pas rendre mon dernier souffle de premier citoyen de la commune, sans partager avec vous quelques réflexions. Pour une fois que l'on autorise le Président du Conseil municipal à faire un discours, j'en profite.*

*Nicolas Machiavel disait « ce n'est pas le titre qui honore l'homme, c'est l'homme qui honore le titre ». Alors est-il possible d'honorer ce titre de Président du Conseil municipal à Troinex ? Et si oui, comment ? « Chacun sa route, chacun son chemin » comme disait le poète et surtout chacun sa recette. Voici la mienne.*

*Tout d'abord, et ce n'est pas aussi facile à faire qu'à écrire, en portant et en incarnant la supériorité de la raison sur le cœur, tout en étant persuadé au fond que la raison n'est pas grand chose sans le cœur.*

*Ensuite, en étant toujours attentif à la cohésion de l'équipe, convaincu que la pensée de l'un élève celle de l'autre et réciproquement. De la qualité de nos relations dépendent la fluidité et l'efficacité de notre travail, que ce soit en plénière ou en commission. Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin.*

*Enfin, en cultivant l'écoute, la disponibilité, la convivialité, car finalement, le plus important, c'est l'amour. Le plus important, c'est d'aimer les gens, les Troinésiennes, les Troinésiens, car notre mission est, quoi qu'il en soit, peu importe les discussions que l'on va avoir ensemble, de trouver les meilleures solutions pour améliorer autant que faire se peut la qualité de vie de nos habitants. Mais cela, c'est aussi le plus simple, car plus on travaille pour Troinex, plus on aime Troinex.*

*Chers collègues, je vous souhaite de tout cœur beaucoup de succès pour la suite de notre collaboration, que ce soit en tant que Président, membre du Bureau, membre du Conseil ou du futur Conseil administratif, ou même qui sait, en tant que ninja.*

*Merci pour votre confiance, votre attention et vive Troinex !*

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 21h17.

Le Président :

La Secrétaire :

Jérémy Annen

Nolwenn Bocquet

Un membre du Conseil municipal :